



Bonjour Camarade, Consœur, Confrère :

Si vous avez cette lettre en main c'est que vous êtes membre du *Syndicat des services gouvernementaux* (SSG), que votre demande d'invalidité a été rejetée et que notre *Bureau national* a reçu une demande en vue de vous aider avec votre appel.

La présente lettre vous laisse savoir comment nous pouvons vous être utile.

Avant de procéder, il nous faudra certains documents pour nous assurer de pouvoir immatriculer en votre nom un dossier de gestion de cas d'invalidité. Voici donc ce dont nous avons besoin :

- Un exemplaire électronique / imprimé de la correspondance que vous avez reçue de votre prestataire d'assurance, indiquant que votre demande a été rejetée, et ;
- Une autorisation signée qui permettra à un(e) Représentant(e) syndical(e) du SSG de correspondre, en votre nom, avec votre prestataire d'assurance. Cette autorisation permettra aussi à notre *Bureau national* de recevoir un exemplaire électronique / imprimé de votre dossier d'assurance.

Dès que nous aurons reçu ces documents, le SSG immatriculera un dossier au *Bureau national* et demandera à votre prestataire d'assurance nous remettre un exemplaire de votre dossier d'assurance afin que nous le consulter. Par contre, et selon votre prestataire, il pourrait s'écouler six (6) semaines avant que nous recevions un exemplaire de votre dossier.

Une fois votre dossier en notre possession, le Représentant(e) syndical(e) consultera votre dossier et vous fera part de ses recommandations. D'autres autorisations sont possibles pour communiquer avec diverses personnes telles que des spécialistes des soins de la santé, des gestionnaires de ministère, etc.

Durant tout ce processus, vous serez peut-être prié(e) d'obtenir des renseignements auprès de votre (ou vos) actuel(s) spécialistes des soins de la santé, de remplir des formules de références, de vous présenter à un ou des rendez-vous chez un médecin spécialiste, etc.

Sachez que le processus d'appel de la *Sun Life* comporte trois (3) paliers par lesquels il faut passer dans l'ordre, mais qu'il n'y a qu'un (1) seul palier au processus d'appel de l'*Industrial Alliance*. Le SSG vous aidera tout au long de l'un ou l'autre de ces processus, dans le but de régler la demande et de renverser son rejet.

Durant tout le processus, le SSG conservera un exemplaire de vos documents médicaux. Une fois votre dossier clos, ces documents **seront détruits en toute sécurité**, sauf si vous demandez à les recevoir par la poste régulière, en frais de port, ou bien si vous les récupérez en personne au *Bureau national* du SSG situé au 233, rue Gilmour, Ottawa (ON) K2P 0P2.

Cordialement,

Neola Sanders
Adjointe administrative auprès des Représentant(es) syndicaux